

OBJET

**PERSONNEL -
Modification de la
délibération du 19
février 2018 portant
rémunération du
coordonnateur et des
agents recenseurs
pour le recensement
de la population.**

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
06/12/2021

Date d'affichage :
14/12/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DÉCEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Par délibération du 19 février 2018, le conseil municipal a approuvé les modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur, chargés chaque année du recensement de la population au cours du 1^{er} trimestre.

Cette tâche était jusqu'alors confiée à des agents municipaux volontaires qui réalisent cette opération en dehors des heures de travail.

Il convient cependant de prévoir la possibilité de recruter également du personnel extra-municipal (agent public de la communauté d'agglomération, retraités, étudiants...) afin de garantir la bonne exécution de l'opération de recensement.

Par ailleurs, l'administration a proposé une revalorisation des montants alloués pour chaque type de questionnaire recueilli, selon les modalités suivantes :

- bulletin individuel : 1,70 €,
- feuille de logement : 1,20 €,
- dossier immeubles collectifs : 0,60 €.

Ces montants seraient revalorisés chaque année de 0,01 €.

S'ajoutent également les primes forfaitaires suivantes, revalorisées en fonction de la variation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique

territoriale :

- prime pour tournée de reconnaissance : 35 €,
- prime pour réussite de récupération à cent pour cent des questionnaires :
55 €.

Les rémunérations du coordonnateur du recensement et de son adjoint,
respectivement fixées à 900 € et 450 €, restent inchangées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la possibilité de recruter du personnel extra-municipal pour
les opérations de recensement de la population dans les conditions fixées au présent
rapport,

2°) d'approuver la revalorisation des modalités de rémunération des
différents agents intervenant dans le cadre du recensement de la population dans les
conditions fixées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le
rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211213-55284-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14 décembre 2021

Publication : 14 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation